



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DECISION

DEC/2025/DG/56

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la nécessité d'assurer l'hébergement du site internet de la ville « ville-hem.fr », permettant la mise en ligne sur les réseaux de l'internet d'un site web lui appartenant,

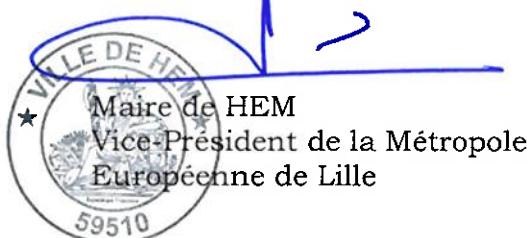
DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat d'hébergement avec la société LES FABRICANTS, pour l'année 2025, au coût de 900 €HT.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 19 mars 2025

Francis VERCAMER



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr